

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
France

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)
T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)
Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

LOCATIONS DU CAMION-BENNE

Règles Spécifiques

Les CSE mettent en location un Camion-Benne qui est très utilisé par les ayants-droit de l'usine et du LRF.

Suite à l'achat d'un véhicule NEUF, nous rappelons certaines règles qui devront être respectées lors des locations du Camion-Benne.

1 - NETTOYAGE DU CAMION-BENNE

Le Camion doit être nettoyé intégralement lorsque vous transportez des charges salissantes (fumier, béton, pré-mélange, etc...).

Il est tellement plus facile de faire partir des salissures quand elles sont « fraîches », plutôt que quand elles sont sèches...

Dans le cas du non-respect de cette règle, un forfait de 30 € sera retenu sur la caution.

La cabine doit également être nettoyée succinctement lors de chaque location.

2 - UTILISATION DU CAMION-BENNE

Même si c'est un véhicule de « chantier », le Camion-Benne doit être utilisé avec beaucoup de précautions afin qu'il perdure dans le temps.

Pour cela, il est impératif :

- ⇒ De ne pas dépasser la charge maximale autorisée de 800 kilos
- ⇒ D'être vigilant au gabarit important du Camion en évitant de « froter » le pare-chocs avant et de « taper » la barre anti-encastrement de l'arrière
- ⇒ De ne pas « monter » sur les ailes en plastique de l'arrière car elles sont relativement fragiles et elles se déforment facilement
- ⇒ De ne jamais se servir du frein à main tant que le véhicule n'est pas complètement arrêté pour éviter de détériorer prématurément le système de freinage
- ⇒ De nous signaler toute anomalie lors de chaque location afin de régler le problème au plus vite
- ⇒ D'utiliser le véhicule avec beaucoup de soin, comme si c'était le vôtre, car les frais engagés par les CSE sont importants et il serait plus judicieux d'utiliser cet argent pour d'autres activités.

3 - REMPLISSAGE DU RESERVOIR DE GASOIL

Le plein doit être fait lors de chaque location et même lorsque vous effectuez des petits trajets.

Le Camion-Benne est très utile aux ayants-droit des CSE, nous vous remercions de votre compréhension en respectant ces différentes recommandations.

La Secrétaire du CSE LRF RT,
N.RAVAILLE

Le Secrétaire du CSE TRIMET France,
S.NAGI

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
France

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)
T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)
Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

LOCATIONS

CAMION-BENNE DU CSE

RENAULT MASCOTT « RED EDITION »

avec un PTAC de 3,5 Tonnes

Suite à l'achat d'un véhicule neuf, veuillez trouver ci-dessous les tarifs et règlements qui sont appliqués concernant la location du Camion-Benne du CSE.

★ CARACTERISTIQUES ⇒ CAMION BENNE RENAULT MASCOTT « RED EDITION »

Moteur Diesel 4 Cylindres de 165 chevaux - Direction assistée - Boîte 6 vitesses - Lèves vitres électriques - Fermeture centralisée des portes - Allumage automatique des feux - Dispositif anti-patinage des roues - Projecteurs anti-brouillard - Caméra de recul - Rétroviseurs électriques chauffants avec fonction « angle mort » - Siège conducteur suspendu - Climatisation - Suspensions arrières renforcées - Autoradio Bluetooth et USB - Benne hydraulique avec commande électrique dans la cabine.

CHARGEMENT MAXIMUM DE LA BENNE = 800 Kg

★ PRIX DE LOCATION

- JOURNEE ⇒ 34 €uros de 5H00 à 21H00
- $\frac{1}{2}$ JOURNEE ⇒ 17 €uros de 5H00 à 13H00 ou de 13H00 à 21H00

ATTENTION

PAS DE LOCATION EN $\frac{1}{2}$ JOURNEE LES :

- SAMEDIS - DIMANCHES ET JOURS FERIES
- ⇒ LOCATION JOURNEE UNIQUEMENT

★ MODALITES DE LOCATION AU CSE

L'intéressé devra remplir un imprimé en indiquant son numéro de permis de conduire.
- Paiement de la location et de la caution lors de l'inscription.

★ LOCATION PAR TELEPHONE

Les agents peuvent faire une réservation par téléphone.

Dans ce cas, l'intéressé devra obligatoirement confirmer et payer au CSE lors de la permanence suivant la réservation.

Dans le cas contraire, la demande sera ANNULEE.

★ CAUTION : 750 €uros à chaque location

Ce chèque est gardé en dépôt au CSE pour l'année en cours, il sera réutilisé pour la prochaine location en cours d'année et détruit Fin Décembre de chaque année.

TOURNEZ S.V.P ➡

⊛ KILOMETRAGE :

Le kilométrage est fixé à : - $\frac{1}{2}$ Journée : 200 Km
- Journée : 400 Km

Au-dessus, facturation de 0,10 € par km supplémentaire.

☆ CLES :

Elles seront données et rendues à la conciergerie pour les locations du Lundi au Vendredi (hors Jours Fériés).

Elles seront données aux permanences du CSE pour les locations des Samedis, Dimanches et Jours Fériés.

⊞ RESERVATION :

Lors de la réservation, le CSE remettra à l'intéressé :

- Un règlement de location et une note concernant les règles spécifiques pour le Camion-Benne
- Une fiche à présenter à la conciergerie ou au CSE pour retirer les clés
- Une feuille d'inventaire « RETOUR CSE ».

L'agent devra remplir cet imprimé et inscrire le relevé du compteur au départ et au retour.

Cet imprimé devra être déposé dans la boîte du CSE au retour.

En cas de dépassement des kilomètres prévus dans la location, le paiement des kilomètres supplémentaires devra être joint avec la feuille « Retour CSE ».

✧ REGLEMENT :

Ce véhicule est réservé exclusivement aux ayants-droit (toute autre personne n'est pas couverte par l'assurance du CSE).

De ce fait, le Camion-Benne ne pourra EN AUCUN CAS être sous-loué.

Le nombre de personnes transportées est de 3 maximum.

⇒ GASOIL :

Le véhicule est pris avec le plein de gasoil, il doit être rendu avec le plein.

Le ticket de remplissage du réservoir devra être déposé au CSE avec la feuille « RETOUR CSE ».

Si le plein n'est pas fait lors de la prise en charge du véhicule, l'agent devra compléter le réservoir au distributeur le plus proche, se faire remettre une facture (ou le ticket de caisse au 24/24) et la déposer au CSE avec la feuille « RETOUR CSE ».

• ASSURANCE :

L'assurance du véhicule nous impose une franchise de 750 €uros suivant le coût des réparations.

⇒ En cas d'accident, cette franchise sera à la charge de l'utilisateur.

⇒ A la suite de 2 accidents responsables, le CSE ne louera plus de véhicule à l'agent concerné.

Une retenue sera également effectuée en cas de dégradation interne ou panne moteur due à la négligence du conducteur (eau - huile).

REMARQUE

L'assurance du CSE ne sera pas engagée si le loueur accroche son véhicule personnel avec un des véhicules de location du CSE.

N.B - TOUT ACCROCHAGE DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE SIGNALE AU CSE.

^ CREVAISONS

Les réparations pour roue percée ou éclatement de pneu sont à la charge de l'utilisateur.

☆ OBSERVATIONS

L'intéressé prenant en charge le véhicule devra signaler dans la case « OBSERVATIONS » toutes les dégradations, chocs, rayures ou défauts constatés.

En cas de problème, vous pouvez contacter un Responsable du CSE au 06/22/91/08/58.

La Secrétaire du CSE LRF RT,
N.RAVAILLE

Le Secrétaire du CSE TRIMET France,
S.NAGI